



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : caisses

Question écrite n° 11922

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les vives préoccupations des élus locaux quant aux transferts financiers entre la CNRACL et les régimes de base de la sécurité sociale. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle précisée en ces termes : « Le Gouvernement, conscient du poids que peut représenter ce dispositif de surcompensation pour la CNRACL, mènera en 1998 une réflexion sur le financement des régimes spéciaux », selon la réponse à sa question écrite n° 1541 du 28 juillet 1997 (JO, AN, 24 novembre 1997).

Texte de la réponse

Conformément aux engagements pris quant à la mise en oeuvre d'une réflexion en 1998 sur le devenir des régimes spéciaux de retraite dans leur ensemble et de la CNRACL en particulier, le Gouvernement a dégagé deux axes destinés à préciser le champ de cette réflexion. Le premier repose sur la mission qui a été confiée par le Premier ministre au commissariat général au plan en vue de dresser une analyse d'ensemble de la situation des régimes de retraites. C'est ainsi que, dans le cadre de cette mission, engagée au mois de mai dernier, a été entreprise l'élaboration d'un diagnostic, accompagné de projections financières, portant tant sur le régime général et les régimes complémentaires que sur les régimes spéciaux, y compris les transferts de compensation entre régimes. L'ensemble de ces travaux d'analyse et projection donneront lieu à une large concertation. Le second se rattache aux discussions engagées sur les conditions d'achèvement et de sortie de l'actuel « pacte de stabilité financière » avec les principales associations d'élus, qui portent notamment sur les charges de personnels et le devenir de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Il a été décidé, dans ce contexte, de créer un groupe de travail dont les conclusions permettront d'apporter des éléments sur l'évolution prévisionnelle de la situation de la caisse.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11922

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1584

Réponse publiée le : 31 août 1998, page 4816